

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 22 novembre 2021**

**Délibération n° CP-2021-0949**

Commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commune(s) :

Objet : Commission départementale des valeurs locatives - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

**Rapporteur** : Monsieur Bruno Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Blandine Collin

Affiché le : mardi 23 novembre 2021

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à M. Seguin), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Ben Itah (pouvoir à M. Bagnon), M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira).

**Commission permanente du 22 novembre 2021****Délibération n° CP-2021-0949**

Commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commune(s) :

Objet : Commission départementale des valeurs locatives - Désignation de représentants de la Métropole de Lyon

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, la Communauté urbaine de Lyon a été sollicitée en 2014 pour proposer des membres amenés à siéger au sein de la Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels.

Cette commission, dénommée Commission départementale des valeurs locatives depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, est composée de représentants d'élus et de contribuables ainsi que des Députés et Sénateurs du Département du Rhône. Elle intervient, notamment, dans le cadre des travaux de mise à jour relatifs à l'imposition des locaux professionnels à la taxe foncière et à la cotisation foncière des entreprises.

Dans l'optique des travaux d'actualisation des paramètres collectifs d'évaluation des locaux professionnels prévus en 2022, et suite aux renouvellements des conseils municipaux et communautaires en 2020 puis des conseils départementaux en juin 2021, le directeur régional des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Rhône vient d'indiquer à la Métropole qu'il convient de renouveler l'ensemble des commissaires siégeant au sein de la Commission départementale des valeurs locatives conformément aux dispositions de l'article 371 ter I de l'annexe 2 au code général des impôts (CGI).

L'article 1650 B du CGI prévoit que 3 membres titulaires de cette commission sont des membres en exercice du Conseil de la Métropole.

L'article 371 ter I de l'annexe 2 au CGI prévoit que 3 autres représentants du Conseil sont suppléants.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à la désignation des représentants de la Métropole au sein de la Commission départementale des valeurs locatives ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Vu l'accord unanime de la Commission permanente pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret, en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### DELIBERE

**Désigne** pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de la Commission départementale des valeurs locatives :

Titulaires	Suppléants
- monsieur ARTIGNY Bertrand	- monsieur GOMEZ Stéphane
- madame AUGÉY Camille	- madame FRETÉY Laurence
- madame NACHURY Dominique	- madame SUBAÏ Corinne

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211122-270867-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 novembre 2021 Date de réception préfecture : 23 novembre 2021
---